



Conseil d'Administration du 17 mars 2022

Compte-rendu Force Ouvrière

La présidente du CA reconnaît la nécessité de stabiliser les effectifs d'autant que les rapports publics successifs mettent en avant l'expertise du Cerema, et les difficultés dues au manque de moyens.

En réponse à la déclaration de **Force Ouvrière** dénonçant un plan de modernisation des labos trop modeste, le DG précise qu'il n'est pas si simple de renouveler du matériel de laboratoire surtout avec un âge moyen des machines de l'ordre de 48 ans.

Stratégie immobilière : eu égard d'un patrimoine actuel de 180 bâtiments au Cerema dont la plupart sont estimés selon le DG comme « pourris », il est envisagé d'en vendre la moitié et de réhabiliter l'existant voire de déménager afin d'avoir des bâtiments modernes. Toutefois, le précédent niçois dans lequel le Cerema n'avait pour ainsi dire rien reçu des produits de la vente du laboratoire de Nice pourrait-il se reproduire ? Le DG a déjà précisé que la direction immobilière de l'État récupérerait 50 % des produits de la vente de bâtiments.

Loi 3DS : plan de restructuration du Cerema calibré à 2400 agents en passant de 66 pôles de compétences à 22 secteurs d'activité. Pour descendre en dessous de cet effectif, le DG demandera alors à l'État quels sujets à enjeu public majeur reconnu seront à supprimer.

Le Ministère de tutelle reconnaît une vraie transformation du Cerema reposant sur de bonnes bases et une situation budgétaire satisfaisante.

1. Compte financier 2021

Pour 2021, le solde budgétaire est de +11,9 M€.

La Subvention pour charge de service public (SCSP) de 190,4 M€ a baissé de 4,6 M€ à périmètre constant (3,2 M€ en tenant compte de l'intégration du CNPS) alors que les dépenses de personnel s'élèvent à 195,5 M€ (+0,9 M€ malgré un schéma d'emploi à -74 ETP pour une cible à -72 ETP).

Les recettes hors SCSP (ressources propres suivies dans le plan d'affaires, financements Etat, France relance, financements exceptionnels...) de 57,67 M€ ont augmenté de 11 M€.

A noter une augmentation des recettes suivies dans le plan d'affaires de plus de 22 % par rapport à 2019 et 2020.

Force Ouvrière souligne dans le compte de résultat des provisions énormes (plus de 14 M€), pour notamment le paiement sur 6 ans de l'année de décalage des ISS, couplées à une SCSP qui ne couvre plus la masse salariale : c'est un manque à gagner pour le Cerema. La tutelle met financièrement le Cerema en difficulté. De plus, compte tenu des bons chiffres du fond de roulement et de la capacité d'autofinancement comparés au faible niveau d'investissement, **Force Ouvrière** estime que ces chiffres constituent une bonne opportunité pour recruter et investir.

Réponse du DG : pour les investissements, c'est prévu lors du BR1 mais vigilance : le Cerema n'a pas autant de bénéfices qu'une multinationale.

VOTE : 3 CONTRE (2 FO + 1CGT), 2 ABSTENTION (1 UNSA, 1 CFDT), 11 POUR

2. Budget Rectificatif 1 (2022)

Force Ouvrière alerte l'ensemble des administrateurs de la part de plus en plus faible de la SCSP censée couvrir la masse salariale : 97 % en 2021 et une projection de 92,8 % en 2022. **Force Ouvrière** exige de la tutelle la prise en charge financière intégrale de toutes mesures salariales (la compensation ministérielle pour les mesures 2021 n'a été que de 2,5 M€ pour une dépense Cerema de 4,3 M€). Par ailleurs, **Force Ouvrière** note un réel effort en matière d'**investissements** avec une augmentation de près de 50 % par rapport à l'exercice 2020 et la mise en place d'un plan exceptionnel d'investissements dans les matériels de laboratoires (6 M€ sur 2 ans).

Seulement, si la tutelle jouait le jeu au niveau financier, cela contribuerait à un bien meilleur budget pour le Cerema.

Le DG abonde complètement, reconnaissant que la masse salariale est de plus en plus déconnectée de la dotation ministérielle : on arrive à une limite de l'exercice. Le DG rappelle que ces bons chiffres sont dus à tout le collectif des agents en matière d'efforts au quotidien.

Le Ministère n'est guère convainquant se contentant d'avoir participé au RIFSEEP. Cependant, la tutelle sera vigilante aux imprévus liés au contexte actuel avec une explosion du prix de certaines matières premières.

VOTE : 4 CONTRE (2 FO, 1CGT, 1 UNSA), 1ABSTENTION (CFDT), 11 POUR

3. Procédure ministérielle de recueil des signalements et de protection des lanceurs d'alerte (loi Sapin2)

Les lanceurs d'alerte font un signalement ceci dans l'intérêt général, permettent la prévention ou la révélation des failles et dysfonctionnements au sein de structures professionnelles et même au-delà (économie, systèmes politiques et financiers).

Leur action a notamment permis des avancées considérables dans la lutte anti-corruption, contre des délits voire De crimes tant au plan national qu' européen.

Force Ouvrière s'interroge lorsqu'il est mentionné une alerte de l'autorité compétente dans un « délai raisonnable ». Par ailleurs, quelle frontière y a t-il entre un signalement de danger grave et imminent (dispositif Sapin2) alors qu'il existe déjà un registre de droit d'alerte de danger grave et imminent.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** réitère son inquiétude, déjà exprimé lors d'un CTE en juin 2019, pour des nouveaux arrivants n'étant pas informés sur les pratiques et procédures à appliquer.

Selon le DG, l'aspect « raisonnable » s'applique dès connaissance du signalement et d'une réaction attendue comme rapide, inférieure à 2 mois mais pouvant varier selon la typologie du signalement.

VOTE : 3 ABSTENTION (2 FO, 1 CGT), 13 POUR

2022 étant une année cruciale en matière budgétaire, de ce fait, **Force Ouvrière** soutiendra toutes démarches ou motions visant à revendiquer une stabilisation des effectifs. De plus, **Force Ouvrière** estime de longue date que 2400 agents c'est loin de suffire. Il est crucial de recruter si on veut maintenir l'expertise reconnue au Cerema et permettre le renouvellement de ses experts.

JE-NOUS-TOUS FO!